

DEPARTEMENT du CALVADOS

Mairie de LONGUES SUR MER
3, rue de la Mer
14400 LONGUES SUR MER
mairie-longues@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n° 2025-07

Règlementant la circulation et le stationnement
parking Bernard TIRARD
dans le cadre de distribution des composteurs

Le Maire de la Commune de Longues sur mer,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et 2213-1, 2213-2 et suivants ;
- Vu les articles L 310-2, L 310-5, R 310-9 et suivants du code du commerce ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules utilisant le parking Bernard TIRARD le mercredi 6 août 2025 de 17h à 19h dans le cadre de la distribution de composteurs par le SEROC ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits sur le parking Bernard TIRARD du MARDI 5 AOÛT 2025 15H00 au JEUDI 7 AOÛT 2025 09h00, suivant le plan annexé.

ARTICLE 2 : La distribution des composteurs aura lieu mercredi 6 août 2025 de 17h00 à 19h00.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire et les barrières seront mises en place et entretenues par les services techniques.

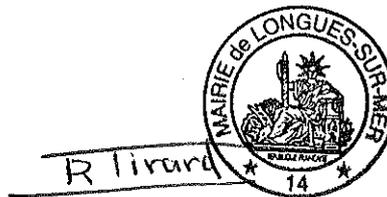
ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant du Groupement de Brigades de Gendarmerie de Courseulles-sur-Mer,
Monsieur le Maire, Messieurs les Agents des Services Techniques, chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LONGUES SUR MER,
Le 06 mai 2025
Le Maire,
Roland TIRARD

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif sous un délai de deux mois, à compter de la présente notification.



ANNEXE : plan du parking

ANNEXE : plan du parking

